



Société anonyme au capital de 1 000 395 971,25 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

TROISIÈME AMENDEMENT

AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2024

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2024
sous le numéro D.24-0094.

1^{er} amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mai 2024
sous le numéro D-24-0094-A01.

2^{ème} amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 août 2024
sous le numéro D-24-0094-A02.



Le troisième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 31 octobre 2024 sous le numéro D-24-0094-A03 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1.	CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	6
3.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	28
4.	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES.....	29
5.	RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	36
6.	TABLE DE CONCORDANCE	38

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1.1 Stratégie et évolutions récentes

Actualisation des pages 18 et 19 du document d'enregistrement universel 2024

L'environnement mondial est caractérisé par un ralentissement graduel aux Etats-Unis et en Chine, un régime durable de croissance lente en Europe et dans le reste du monde. Cela s'explique par le resserrement des politiques budgétaires et la fin de l'éclaircie temporaire liée à la désinflation dans les pays développés et par la faible capacité de rebond des économies des pays émergents.

Le rythme de la désinflation et les signes d'une moindre tension sur les marchés du travail ont ouvert la voie à de premières baisses de taux au second semestre 2024 aux Etats-Unis et à de nouvelles baisses des taux en zone euro. Toutefois, le niveau des taux d'intérêt restera supérieur à ce que l'on pourrait considérer comme expansionniste et le resserrement quantitatif devrait se poursuivre. Sur le plan budgétaire, un resserrement se profile en zone euro avec la réactivation des règles budgétaires, ainsi qu'aux États-Unis, mais les incertitudes sont importantes aux Etats-Unis avec les prochaines élections présidentielles et en France après les élections législatives.

Les spreads des entreprises et des marchés émergents se sont dans l'ensemble resserrés et sont redevenus proches des niveaux observés avant le début du cycle de resserrement monétaire. Dans la zone euro, le spread souverain de la France s'est élargi après les élections législatives.

Les défauts d'entreprises ont commencé à augmenter aux États-Unis et en Europe, tandis que les problèmes de solvabilité des pays émergents les plus fragiles demeurent. Les spreads obligataires pourraient donc être testés tant pour le crédit que pour les obligations souveraines de la zone euro. Les spreads de crédit subiront des pressions du fait des faillites d'entreprises, tandis que les spreads de la zone euro pourraient pâtir du ralentissement et des incertitudes politiques, en particulier en France concernant la politique budgétaire après l'entrée en procédure de déficit excessif. Une plus grande volatilité des marchés ne peut être exclue.

Les risques géopolitiques restent élevés. Les mesures protectionnistes et les politiques industrielles gagnent du terrain. Les élections présidentielles aux Etats-Unis pourraient avoir un impact significatif sur la politique étrangère vis-à-vis de la Chine, de l'OTAN et du Moyen-Orient. Les problèmes environnementaux, tant physiques que de transition, pourraient accroître la volatilité des perspectives d'inflation et de croissance, et peser sur des finances publiques mondiales déjà tendues.

Sur le plan réglementaire, les autorités politiques continuent de s'adapter à la nouvelle donne géopolitique et économique mondiale.

Le contexte géopolitique dégradé, marqué par des conflits et des politiques protectionnistes dans plusieurs régions du monde, a contraint les pouvoirs publics à prendre des mesures afin d'assurer la résilience de leur économie et de leur système financier. L'UE a poursuivi sa politique de sanctions financières tout en développant des réflexions autour de son autonomie stratégique avec notamment deux propositions (EU Net Zero Industry Act et EU Critical Raw Materials Act) visant à répondre aux mesures mises en place par les États-Unis (notamment par l'Infrastructure Investment and Jobs Act et l'Inflation Reduction Act). L'UE a également encouragé les investissements d'infrastructures (Next Generation EU), énergétiques (REPowerEU) et de défense (European Defense Industrial Strategy). En France en particulier, l'ancien Gouvernement a réussi à porter ses projets d'autonomie stratégique et d'investissement productif en encourageant la réindustrialisation verte et innovante et le renforcement de l'attractivité économique de la place de Paris.

L'environnement économique, toujours marqué par des taux d'intérêts élevés continue de préoccuper les autorités réglementaires dans un contexte de resserrement budgétaire. Dans ce cadre, les banques européennes ont déjà fait face à de nouvelles mesures pesant sur leur rentabilité (prélèvements fiscaux exceptionnels par certains pays membres, durcissement des exigences de réserves de la BCE). En France, les débats parlementaires ont abouti à des propositions législatives consuméristes et à des engagements des banques dont les impacts restent, pour l'heure, maîtrisés (e.g. tarification bancaire, mesures de soutien à l'économie et au marché immobilier). A la suite des résultats des élections législatives anticipées, certaines mesures sont susceptibles de faire l'objet de nouveaux débats (e.g. fiscalité des opérations de marché ou de l'épargne, frais bancaires). Des mesures fiscales portant sur les grandes entreprises, proposées par la coalition de gauche, ou sur les rachats d'actions, proposées par le parti présidentiel, pourraient être votées par la nouvelle Assemblée nationale. Enfin, l'Union européenne a formellement lancé le vendredi 26 juillet des procédures pour déficit public excessif ciblant sept Etats membres, dont la France. C'est dans ce contexte délicat pour les finances publiques françaises que le nouveau Gouvernement de Michel Barnier sera tenu de préparer le budget pour l'année 2025, dont le circuit d'examen connaît déjà plusieurs semaines de retard. Sur ce point, le projet de loi de finances 2025, dont l'examen par l'Assemblée nationale débutera le 21 octobre 2024, prévoit des impositions supplémentaires, dont l'impact diffèrera pour les établissements bancaires. Les grandes banques françaises pourraient ainsi être touchées à double titre par le budget du nouveau gouvernement, avec notamment la surtaxe d'impôt sur les sociétés et la taxe envisagée sur les rachats d'actions.

Une redéfinition des priorités politiques est donc à l'œuvre, dans une année électorale 2024 historique ayant convoqué plus de la moitié de la population mondiale aux urnes. Les élections américaines qui se tiendront le 5 novembre prochain seront décisives.

- Au niveau européen, à la suite des élections du printemps, le processus de renouvellement de l'exécutif (dont celui des Commissaires) se poursuit. Les candidats Commissaires seront entendus par le Parlement Européen début novembre et le nouveau Collège des Commissaires devrait être définitivement approuvé début décembre. Les feuilles

de mission sont désormais disponibles et confirment les nouvelles priorités autour de l'investissement et du renforcement de la compétitivité économique, avec en matière financière le projet d'Union de l'épargne et de l'investissement ("Saving Investment Union", anciennement CMU).

- Les élections législatives en France provoquées par la dissolution de l'Assemblée nationale ont majoritairement porté au pouvoir des députés de partis opposés au parti présidentiel, sans donner la majorité à aucun d'entre eux, ce qui ouvrira probablement la voie à des blocages politiques empêchant le vote des textes. Le nouveau Gouvernement a défini ses orientations lors du discours de politique générale prononcé par le Premier ministre le 1^{er} octobre 2024, dont on retiendra notamment le double objectif de réduction de la dette budgétaire et écologique. S'agissant plus spécifiquement des mesures pouvant concerner les banques, outre la fiscalité, on relèvera notamment la volonté du Gouvernement de (i) créer un nouveau livret d'épargne dédié à l'industrie, (ii) mettre en place une extension du prêt à taux zéro aux primo-accédants sur l'ensemble du territoire et (iii) relancer la participation, l'actionnariat salarié et l'intéressement.
- L'élection présidentielle aux États-Unis (en novembre 2024) sera également un marqueur important. Les priorités de la future administration seront donc à suivre de près, car elles pourront avoir un impact sur la compétitivité des entreprises françaises et européennes.

Le renouvellement institutionnel à l'œuvre en Europe s'est traduit par un arrêt dans la négociation active des dossiers législatifs non conclus sous la législature qui s'est achevée. Les négociations pourront reprendre à compter de décembre, dès que la nouvelle Commission aura été constituée. Les propositions CRD6 et CRR3 transposant les accords de Bâle dans l'UE entreront en vigueur, comme prévu, dès janvier 2025. Face au retard et aux incertitudes entourant la transposition des accords de Bâle aux États-Unis et au Royaume-Uni, la Commission a décidé d'utiliser les pouvoirs qui lui ont été octroyés et a proposé de retarder d'un an la date de mise en œuvre des charges en capital sur le risque de marché, « FRTB » (Fundamental Review of the Trading Book), pour éviter de trop fortes distorsions de concurrence internationale.

Les négociations visant à renforcer le cadre européen en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont également pu aboutir en S1 2024, avec en particulier l'adoption du cadre réglementaire de la future autorité européenne (AMLA) qui sera établie à Francfort et opérationnelle à l'horizon 2027-2028.

Les discussions reprendront véritablement en 2025 sur la révision du cadre de gestion de crise bancaire CMDI (Crisis Management and Deposit Insurance), dont l'un des objectifs majeurs est d'étendre la résolution à davantage de petites et moyennes banques. Un débat plus large autour de la finalisation de l'Union Bancaire devrait survenir sous la nouvelle mais *a priori* pas avant que le dossier CMDI ne soit définitivement conclu (donc pas avant 2026).

Le cadre réglementaire en matière de durabilité, désormais en phase de mise en œuvre, continue de s'affermir en 2024.

En plus des objectifs climatiques déjà adoptés, la taxonomie européenne des activités durables s'est enrichie de plusieurs objectifs supplémentaires. Des initiatives sectorielles apportent des éléments d'appui à la trajectoire de transition des banques (e.g. *Fit for 55* et *Green Deal Industrial Plan for the Net Zero Age*, comportant les NZIA et CRMA susmentionnés).

Les risques ESG font depuis 2024 partie intégrante du cadre législatif prudentiel européen et les banques européennes devront dès 2026 mettre en place un plan de transition prudentiel dont le contenu sera précisé par l'Autorité bancaire européenne. Le Groupe se prépare aux premières publications en 2025 au titre de la directive sur les publications des entreprises en matière de durabilité CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Les banques européennes, à l'instar du groupe Société Générale, ont également publié leur premier ratio d'alignement à la taxonomie (*green asset ratio*) mettant en exergue les problématiques de la disponibilité de la donnée liée aux critères de la taxonomie ainsi que celle du mode de calcul du ratio d'alignement des banques.

Par ailleurs, la directive sur le devoir de vigilance européen CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) a été publiée en juillet 2024 et exige de mieux responsabiliser les entreprises sur leurs impacts en matière de droits humains et environnementaux, à partir de 2027.

Alors que les initiatives se multiplient au niveau international et au sein d'autres juridictions, la question de l'articulation du cadre européen avec ceux adoptés en dehors de l'UE reste plus que jamais d'actualité. Il s'agira pour l'UE de confirmer son rôle pionnier et d'éviter les distorsions de concurrence par rapport aux acteurs non européens ou non réglementés.

La transformation digitale et l'innovation autour des services financiers, dont les chantiers seront poursuivis en 2024 et par la prochaine Commission, restent une priorité réglementaire.

Les réflexions sur les paiements (e.g. le projet EPI et l'accélération de la diffusion du paiement instantané) ont été complétées par des propositions sur l'*open finance* : la revue de la directive sur les services de paiement (DSP3), un nouveau texte autour du partage des données financières (Financial Data Access) et la proposition européenne autour d'une monnaie numérique de banque centrale (digital euro). En parallèle, les discussions continuent sur l'identité numérique (e-IDAS) qui pourrait compléter l'authentification forte des systèmes de paiement actuels et pour laquelle les banques seront des intermédiaires de confiance pour les consommateurs.

L'accord européen de décembre 2023 pour règlementer les usages abusifs de l'IA encadre en partie les capacités d'innovation tout en renforçant les contrôles sur les cas d'usage considérés à haut risque, dont certains aspects de la décision de crédit et de la gestion du risque. Les adaptations requises seront conduites dans des délais rapprochés, tout en suivant attentivement les développements relatifs au Pacte de l'UE qui concerne les IA génératives, en poursuivant le dialogue avec les autorités européennes.

Dans le contexte post-Brexit et d'accroissement des besoins de financement induits par les défis auxquels fait face l'UE, plusieurs institutions, tant européennes que nationales, ont souhaité redonner un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC). Afin d'accélérer les progrès de l'Union des Marchés de Capitaux, certains pays comme la France et l'Espagne ont avancé l'idée de permettre à des coalitions d'Etats membres volontaires d'avancer sur certains sujets, sans attendre un consensus de l'ensemble des Etats membres de l'Union.

Plusieurs réformes critiques ont déjà été engagées – et pour certaines finalisées – dans le cadre de l'UMC, avec la volonté de privilégier l'approfondissement et l'intégration des marchés européens et *in fine* d'assurer l'autonomie financière européenne, avec les revues de :

- MIFIR (règlement des marchés d'instruments financiers) ;
- La directive afférente à la gestion alternative (AIFM) ;
- Le règlement relatif aux fonds d'investissement long terme (ELTIF) ;
- EMIR, pour l'instauration d'un système de compensation « sûr, fiable et attractif », assurant la relocalisation progressive d'une partie de la compensation des produits Euro au sein de l'UE ;
- L'établissement d'un point centralisé d'accès aux informations financières et extra-financières des entreprises (ESAP) ;
- La simplification des régimes d'accès à la cotation en bourse (Listing Act).

Les colégislateurs essaient toujours par ailleurs de finaliser une stratégie d'investissement pour les investisseurs particuliers (RIS), qui vise à faciliter l'accès des épargnants aux marchés des capitaux. Les trilogues devraient commencer en décembre 2024. Cette proposition s'est toutefois attiré de vives critiques de la part des producteurs et des distributeurs de produits financiers, certaines de ses mesures risquant en pratique d'avoir de nombreux effets contreproductifs sur l'investissement des ménages européens.

Au-delà de ces réformes déjà en cours, les autorités européennes et parfois nationales ont engagé d'intenses réflexions sur les priorités à donner à la prochaine mandature européenne afin d'assurer, dans un contexte de besoins de financement et de tensions géopolitiques croissants, la compétitivité et l'indépendance stratégique de l'UE. C'est dans ce cadre que Paschal Donohoe, président de l'Eurogroupe, a formulé en mars des recommandations politiques sur l'avenir des marchés européens des capitaux et des marchés financiers; qu'Enrico Letta a publié son rapport à destination du Conseil sur la nécessité de dépasser les blocages à l'intégration européenne, particulièrement à l'Union des Marchés de Capitaux, appelant à une relance de ce qu'il a rebaptisé une "Union de l'épargne et de l'investissement". Mario Draghi a rendu le 9 septembre 2024 le rapport commandé par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, sur l'avenir de la compétitivité européenne. Le rapport propose trois axes principaux afin de réformer et relancer la croissance durable : (i) innover et combler le retard technologique, (ii) disposer d'un plan commun pour la décarbonation et la compétitivité et (iii) renforcer la sécurité et réduire les dépendances. Le rapport formule 170 propositions, dont certaines, phares, visent à accroître l'innovation, œuvrer la transition écologique en découplant la rémunération des énergies renouvelables et du nucléaire de celles des combustibles fossiles C'est également dans ce contexte que la France a mandaté Christian Noyer, et que les autorités néerlandaises ont confié à la banque centrale et l'AFM de proposer des priorités en matière financière à la prochaine Commission. Les différentes réflexions à cet égard s'accordent sur la nécessité de (i) continuer à œuvrer pour l'harmonisation de la réglementation et des pratiques de supervision dans l'Union, (ii) intégrer de manière plus systématique les notions de compétitivité, d'attractivité et d'agilité dans l'approche législative européenne, (iii) relancer de manière volontariste le marché de la titrisation en Europe et (iv) mobiliser l'épargne européenne au profit du financement de l'économie, via des produits pan-européens d'épargne long-terme, éventuellement soutenus par des incitations fiscales. Il convient de noter qu'en raison des réticences des Etats membres sur plusieurs de ces axes, la relance de la titrisation - longtemps considérée comme un dossier difficile du fait des stigmates de la crise de 2008 et de la nécessité de revoir le cadre prudentiel - apparaît désormais comme un dossier prioritaire, qui devrait se traduire dans une proposition législative de la Commission européenne au second trimestre 2025, à l'issue d'une consultation publique très large attendue de la Commission cet automne.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Communiqué de presse du 5 août 2024 : Société Générale signe un accord avec la Bred Banque Populaire en vue de la cession de sa filiale à Madagascar

Société Générale a signé un accord avec la BRED Banque Populaire qui prévoit la cession totale des parts du groupe (70 %) dans Société Générale Madagasikara à Madagascar. Selon les engagements pris, la BRED Banque Populaire reprendrait la totalité des activités opérées par cette filiale, ainsi que l'intégralité des portefeuilles clients et l'ensemble des collaborateurs de cette entité. Cette transaction aurait un impact positif d'environ 2 points de base sur le ratio de CET1 du Groupe à la date de finalisation attendue d'ici la fin du premier trimestre 2025⁽¹⁾.

Ce projet de cession est soumis aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

⁽¹⁾ Données non auditées.

2.2 Communiqué de presse du 5 août 2024 : Société Générale signe deux accords exclusifs en vue de la cession des filiales de banque privée au Royaume-Uni et en Suisse

Société Générale a signé des accords avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA (UBP), une banque suisse spécialisée dans la gestion de fortune et d'actifs, en vue de la cession de SG Kleinwort Hambros et de Société Générale Private Banking Suisse opérant notamment et respectivement depuis Londres et Genève.

Ces projets de cessions s'inscrivent dans l'exécution de la feuille de route stratégique de Société Générale visant à façonner un modèle simplifié, plus synergétique et performant, tout en renforçant le capital du Groupe. Société Générale entend poursuivre la stratégie de développement de sa banque privée en s'appuyant sur ses entités de premier plan en France et à l'international, au Luxembourg et à Monaco, pour accompagner sa clientèle fortunée grâce à ses expertises et ses services reconnus.

Les actifs sous gestion des activités concernées par ces accords s'élèvent à près de 25 milliards d'euros à fin décembre 2023. Ces transactions seraient structurées sous la forme de ventes des entités juridiques concernées. L'exécution de ces transactions se feraient à un prix total d'environ 900 millions d'euros incluant les fonds propres avec un impact positif d'environ 10 points de base sur le ratio de CET1 du Groupe à leurs dates de finalisation attendues d'ici la fin du premier trimestre 2025⁽¹⁾.

Selon les engagements pris dans le cadre de ces accords, l'UBP reprendrait la totalité des activités opérées par SG Kleinwort Hambros et Société Générale Private Banking Suisse, ainsi que l'intégralité des portefeuilles clients et l'ensemble des collaborateurs de ces entités.

Ces deux projets de cessions sont soumis aux procédures sociales applicables, aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

⁽¹⁾ Données non auditées.

2.3 Communiqué de presse du 20 septembre 2024 : Société Générale signe un accord avec Atlantic Financial Group en vue de la cession de Société Générale Guinée

Société Générale a signé un accord avec Atlantic Financial Group, un groupe bancaire panafricain, qui prévoit la cession totale des parts du groupe (57,93%) dans Société Générale Guinée en Guinée Conakry. Selon les engagements pris, Atlantic Financial Group reprendrait la totalité des activités opérées par cette filiale, ainsi que l'intégralité des portefeuilles clients et l'ensemble des collaborateurs de cette entité.

Cette transaction aurait un impact positif d'environ 2 points de base sur le ratio de CET1 du Groupe à la date de finalisation attendue d'ici la fin du premier trimestre 2025⁽¹⁾.

Ce projet de cession est soumis aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

⁽¹⁾ Données non auditées.

2.4 Communiqué de presse du 23 septembre 2024 : réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

Réuni le 19 septembre 2024, le Conseil d'administration a, sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2024, décidé de réduire, à compter du 23 septembre 2024, le capital social de Société Générale, par voie d'annulation de 11 718 771 actions auto-détenues. Ces actions ont été rachetées du 27 mai au 17 juin 2024 inclus.

Le capital social de Société Générale s'élève désormais à 1 000 395 971,25 euros, divisé en 800 316 777 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale inchangée de 1,25 euro.

Les informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions seront en conséquence mises à jour et disponibles dans la rubrique « Déclaration mensuelle du nombre total de droits de vote et d'actions » : Information réglementée et autres informations importantes.

2.5 Communiqué de presse du 31 octobre 2024 : résultats du troisième trimestre et des 9 mois de l'année 2024

Actualisation des pages 32 à 45 du document d'enregistrement universel 2024

PERFORMANCE SOUTENUE DES MÉTIERS AU T3-24, RÉSULTAT NET PART DU GROUPE À 1,4 MD EUR

Revenus de 6,8 milliards d'euros, en hausse de +10,5% vs. T3-23¹, portés notamment par le fort rebond de la marge nette d'intérêt en France, conformément à l'estimation de fin d'année, et par une performance une nouvelle fois solide en Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, en particulier sur les métiers Actions et de *Transaction Banking*

Effets de ciseaux positifs, maîtrise des frais de gestion, en baisse de -0,8% vs. T3-23

Coefficient d'exploitation de 63,3% au T3-24, en amélioration de 7,1 points de pourcentage vs. T3-23

Coût du risque stable à 27 points de base au T3-24

Rentabilité (ROTE) de 9,6%, vs. 3,8% au T3-23

RÉSULTATS SUR 9M-24 EN HAUSSE DE 53% VS. 9M-23 À 3,2 MD D'EUROS, TIRÉS PAR L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Revenus de 20,2 milliards d'euros, en progression de +5,3% vs. 9M-23

Frais de gestion stables, +0,1% vs. 9M-23

Coefficient d'exploitation de 68,8%, en amélioration de 3,6 points de pourcentage vs. 9M-23

Rentabilité (ROTE) de 7,1%, vs. 5,0% sur 9M-23

RATIOS DE CAPITAL ET DE LIQUIDITÉ SOLIDES

Ratio de CET 1 de 13,2%² à fin T3-24, environ 300 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire

Liquidity Coverage Ratio de 152% à fin T3-24

Provision pour distribution de 1,66³ euro par action, à fin septembre 2024

EXÉCUTION RÉVOLUE DU PLAN STRATÉGIQUE

Niveau de capital en avance sur la trajectoire présentée au *Capital Markets Day*

Amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité

Refonte du portefeuille d'activités largement engagée

Slawomir Krupa, Directeur général du Groupe, a commenté :

« Nous publions aujourd'hui des résultats trimestriels solides et en nette progression. Les premiers bénéfices de l'exécution de notre plan stratégique se matérialisent de façon tangible dans nos résultats. Nos revenus sont en hausse grâce à la bonne performance de nos métiers avec un fort rebond de la marge nette d'intérêt en France et une contribution toujours remarquable de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Les frais généraux sont stables et le coût net du risque maîtrisé. Nous affichons un coefficient d'exploitation et une rentabilité en nette amélioration tandis que notre ratio de capital augmente à nouveau.

Depuis un an, nous travaillons sans relâche, toutes nos équipes sont mobilisées et nous avons progressé sur trois points fondamentaux : le renforcement de notre capital, l'amélioration de la rentabilité, la refonte du portefeuille d'activités. Nous continuons à mettre en œuvre nos diverses initiatives stratégiques, telles que le développement de Boursobank, l'intégration de LeasePlan au sein d'Ayvens et l'accélération de notre contribution à la transition énergétique. Notre objectif demeure inchangé : une performance durable, créatrice de valeur à long terme. »

Le renvoi * dans ce document correspond à des données à périmètre et change constants

¹ +5,8% excluant le montant exceptionnel comptabilisé dans le Hors Pôle (EUR 0,3 Md)

² Dont phasage IFRS 9, pro-forma, incluant les résultats du T3-24

³ Basé sur un taux de distribution de 50% du Résultat Net part du Groupe, dans le haut de la fourchette du taux de distribution de 40% à 50%, conformément à la réglementation, retraité des éléments non monétaires et après déduction des intérêts sur les TSS et les TSDI

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T3-24	T3-23	Variation		9M-24	9M-23	Variation	
Produit net bancaire	6 837	6 189	+10,5%	+11,8%*	20 167	19 147	+5,3%	+6,5%*
Frais de gestion	(4 327)	(4 360)	-0,8%	-0,3%*	(13 877)	(13 858)	+0,1%	+0,5%*
Résultat brut d'exploitation	2 511	1 829	+37,3%	+41,0%*	6 290	5 289	+18,9%	+22,4%*
Coût net du risque	(406)	(316)	+28,4%	+30,5%*	(1 192)	(664)	+79,6%	+81,0%*
Résultat d'exploitation	2 105	1 513	+39,1%	+43,2%*	5 098	4 625	+10,2%	+13,9%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21	6	x 3,5	x 3,4*	(67)	(92)	+27,5%	+27,3%*
Impôts sur les bénéfices	(535)	(624)	-14,3%	-12,7%*	(1 188)	(1 377)	-13,7%	-11,3%*
Résultat net	1 591	563	x 2,8	x 3,0*	3 856	2 836	+35,9%	+41,3%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	224	268	-16,5%	-16,1%*	696	774	-10,1%	-11,2%*
Résultat net part du Groupe	1 367	295	x 4,6	x 5,1*	3 160	2 062	+53,2%	+62,2%*
ROE	8,4%	0,9%			6,2%	3,6%		
ROTE	9,6%	3,8%			7,1%	5,0%		
Coefficient d'exploitation	63,3%	70,4%			68,8%	72,4%		

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 30 octobre 2024, a examiné les résultats du troisième trimestre et des neuf mois de l'année 2024 du Groupe Société Générale.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du trimestre s'établit à 6,8 milliards d'euros, en hausse de +10,5% vs. T3-23.

Les revenus de la **Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances** progressent de +18,7% vs. T3-23 et s'établissent à 2,3 milliards d'euros au T3-24. La marge nette d'intérêt a poursuivi son rebond au T3-24 (+43% hors PEL/CEL vs. T3-23), conformément aux dernières estimations, dans un contexte toujours attentiste en matière de crédits et de poursuite d'une hausse des dépôts rémunérés. Les actifs sous gestion des métiers de **Banque Privée et d'Assurances** poursuivent quant à eux leur progression et affichent une croissance de +8% et +10% respectivement au T3-24 vs. T3-23. Enfin, **BoursoBank** poursuit sa croissance maîtrisée avec, une fois encore, plus de 300 000 nouveaux clients sur le trimestre, ce qui permet d'atteindre une base clientèle proche de 6,8 millions de clients à fin septembre 2024. De même, les encours sous gestion augmentent de plus de 14% vs. T3-23. A l'image du second trimestre, BoursoBank extériorise au T3-24 une contribution positive au résultat net part du Groupe.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs publie des revenus en hausse de +4,9% par rapport au T3-23. Ils s'établissent à 2,4 milliards d'euros sur le trimestre, toujours portés par la forte dynamique des **Activités de Marché** et de **Global Transaction & Payment Services** dont les revenus progressent respectivement de +7,6% et +9,0% au T3-24 vs. T3-23. Au niveau des Activités de Marché, les revenus des métiers actions sont en hausse de +10,1%. Il s'agit du second meilleur troisième trimestre historique. Les métiers de **taux et de change** affichent également une performance solide avec une progression de +6,1% des revenus dans un environnement de baisse des taux. Les activités de **Financement et Conseil** contribuent à hauteur de 843 millions d'euros, un niveau stable par rapport au T3-23. La dynamique commerciale sur les métiers de titrisation reste très solide et la performance des activités de financement demeure bonne, en retrait toutefois par rapport à un T3-23 élevé. De même, les activités de **Global Transaction & Payment Services** affichent des revenus en hausse de +9,0% par rapport au T3-23, portés par un environnement de marché favorable et un développement commercial soutenu dans les activités de gestion de trésorerie et de banque correspondante.

S'agissant des activités de **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International**, les revenus sont en baisse de -5,4% vs. T3-23 du fait principalement d'effets de base au niveau d'Ayvens. La **Banque de détail à l'international** publie des revenus en croissance de +1,4% vs. T3-23 à 1,1 milliard d'euros, portés par une dynamique favorable dans l'ensemble des régions. Les revenus des activités de **Mobilité et Services financiers à l'international** sont, de leur côté, en recul de -11,4% vs T3-23 en raison d'effets de base défavorables non récurrents sur Ayvens.

Les revenus du **Hors Pôles** ressortent quant à eux à +54 millions d'euros au T3-24. Ils intègrent la comptabilisation d'un montant exceptionnel d'environ 0,3 milliard d'euros¹.

Sur les neuf mois, le produit net bancaire est en hausse de +5,3% vs. 9M-23.

Frais de gestion

Au T3-24, les frais de gestion s'élèvent à 4 327 millions d'euros, en baisse de -0,8% vs. T3-23.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,3% au T3-24, en forte baisse par rapport au T3-23 (70,4%) ainsi qu'au T2-24 (68,4%).

Sur les neuf mois, les frais de gestion sont stables (+0,1% vs. 9M-23) et le coefficient d'exploitation s'établit à 68,8% (vs. 72,4% au 9M-23), un niveau en-deçà de la cible de 71% pour l'ensemble de l'année 2024.

Coût du risque

Le coût du risque reste stable et contenu sur le trimestre à 27 points de base, soit 406 millions d'euros. Il se décompose en une provision sur encours douteux de 400 millions d'euros (environ 27 points de base) et une provision sur encours sains de +6 millions d'euros.

Le Groupe dispose à fin septembre d'un stock de provision sur encours sains de 3 122 millions d'euros, en légère baisse de -56 millions d'euros par rapport au 30 juin 2024 du fait notamment de l'application de la norme IFRS 5 sur les activités en cours de cession. Le recul de -450 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 résulte essentiellement de l'application de cette norme IFRS 5.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 2,95%^{2,3} au 30 septembre 2024, en baisse par rapport à son niveau de fin juin 2024 (3,03%). Le taux de couverture net des encours douteux du Groupe est de 84%⁴ au 30 septembre 2024 (après prise en compte des garanties et des collatéraux).

Gains nets sur autres actifs

Le Groupe a comptabilisé au T3-24 un gain net de 21 millions d'euros avec, d'un côté, le produit lié à la cession du siège social de la banque KB en République tchèque et, de l'autre, des impacts comptables principalement issus des ventes d'actifs en cours.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 1 367 millions d'euros sur le trimestre correspondant à une rentabilité sur actifs net tangibles (*ROTE*) de 9,6%.

Sur les neuf mois, le résultat net part du Groupe s'établit à 3 160 millions d'euros, soit une rentabilité sur actifs net tangibles (*ROTE*) de 7,1%.

¹ Tel qu'annoncé dans le communiqué de presse de la publication des résultats du T2-24

² Ratio calculé selon la méthodologie de l'Autorité Bancaire Européenne publiée le 16 juillet 2019

³ Ratio qui exclut les encours des sociétés en cours de cession en application de la norme IFRS 5

⁴ Ratio des provisions en étape 3 sur la valeur comptable brute des créances douteuses avant prise en compte des garanties et collatéraux

2. EXÉCUTION RÉVOLUE DU PLAN STRATÉGIQUE

Depuis l'annonce du plan stratégique en septembre 2023, le Groupe a fait des progrès significatifs dans sa mise en œuvre avec des bénéfices qui commencent à se matérialiser, y compris sur le plan financier. Des avancées fondamentales ont notamment été réalisées sur trois points fondamentaux, le renforcement du capital, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la profitabilité et la refonte du portefeuille d'activités.

S'agissant du portefeuille d'activités, le Groupe a fait montre de proactivité ces derniers mois en annonçant la cession de plusieurs actifs non-cœur et non synergétiques. Ces cessions contribuent non seulement à la simplification du Groupe mais également au renforcement prochain du ratio de capital pour environ 60 points de base, dont environ 15 points de base attendus d'ici la fin de l'année.

Dans le même temps, le Groupe prépare le futur en investissant dans ses franchises cœur comme en témoignent notamment le développement de BoursoBank, l'intégration de LeasePlan au sein d'Ayvens, la création de Bernstein, le partenariat avec Brookfield, ou encore la fusion de nos réseaux en France ainsi que la digitalisation de notre banque en République tchèque.

Le déploiement de notre feuille de route ESG progresse également de manière satisfaisante, notamment sur l'alignement de notre portefeuille. Le Groupe a déjà réduit de plus de 50% son exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz à fin T2-24 par rapport à fin 2019¹.

De même, le Groupe a atteint en avance son objectif de financement durable de 300 milliards d'euros, prévu sur la période 2022-2025. Société Générale annonce aujourd'hui un nouvel objectif de finance durable de 500 milliards euros sur la période 2024-2030 se décomposant de la manière suivante :

- 400 milliards euros de financements et 100 milliards d'obligations durables²,
- 400 milliards euros sur le volet environnemental et 100 milliards sur le volet social.

Une grande partie du financement sera consacrée à des transactions dédiées à l'énergie propre, à l'immobilier durable, à la mobilité à faible émission de carbone et d'autres sujets liés à l'industrie et à la transition environnementale.

¹ Objectif : réduction de -80 % de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz en 2030 par rapport à 2019, avec une étape intermédiaire en 2025 à -50 %

² Seule la part Société Générale est prise en compte

3. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 30 septembre 2024, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 13,2%¹, soit environ 300 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. De même, le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 152% à fin septembre 2024 (156% en moyenne sur le trimestre) et le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à un niveau de 116% à fin septembre 2024.

Les ratios de capital et de liquidité s'établissent bien au-dessus des exigences réglementaires.

	30/09/2024	31/12/2023	Exigences
CET1⁽¹⁾	13,2%	13,1%	10,22%
CET1 non phasé	13,2%	13,1%	10,22%
Tier 1 ratio⁽¹⁾	15,5%	15,6%	12,15%
Total Capital ⁽¹⁾	18,2%	18,2%	14,71%
Ratio de levier⁽¹⁾	4,25%	4,25%	3,60%
TLAC (%RWA)⁽¹⁾	27,8%	31,9%	22,29%
TLAC (%leverage) ⁽¹⁾	7,6%	8,7%	6,75%
MREL (%RWA)⁽¹⁾	32,2%	33,7%	27,56%
MREL (%leverage) ⁽¹⁾	8,8%	9,2%	6,23%
LCR fin de période	152%	160%	>100%
LCR moyen de la période	156%	155%	>100%
NSFR	116%	119%	>100%

En Md EUR	30/09/2024	31/12/2023
Total bilan consolidé	1 580	1 554
Capitaux propres part du Groupe	67	66
Encours pondérés des risques (RWA)	392	389
dont au titre du risque de crédit	331	326
Total bilan financé	948	970
Encours de crédit clientèle	453	497
Dépôts clientèle	608	618

Au 11 octobre 2024, la maison mère a émis 38,0 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, dont 17,5 milliards d'euros d'émissions vanilles. Le programme de financement vanille long-terme pour 2024 est achevé. Les filiales ont émis 4,6 milliards d'euros. Au total, le Groupe a émis 42,6 milliards d'euros.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », perspectives stables, notation dette senior préférée « A », notation court terme « F1 », (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives négatives, notation court terme « P-1 », (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court terme « A-1 ».

¹ Dont phasage IFRS 9, pro-forma incluant les résultats du T3-24

4. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE, BANQUE PRIVÉE ET ASSURANCES

En M EUR	T3-24	T3-23	Variation	9M-24	9M-23	Variation
Produit net bancaire	2 254	1 900	+18,7%	6 390	6 090	+4,9%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	2 259	1 895	+19,2%	6 392	6 090	+5,0%
Frais de gestion	(1 585)	(1 608)	-1,4%	(4 962)	(5 073)	-2,2%
Résultat brut d'exploitation	669	292	x 2,3	1 428	1 017	+40,5%
Coût net du risque	(178)	(144)	+23,4%	(597)	(342)	+74,7%
Résultat d'exploitation	491	148	x 3,3	831	675	+23,1%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	0	n/s	7	4	x 2,1
Résultat net part du Groupe	368	109	x 3,4	631	506	+24,8%
RONE	9,4%	2,8%		5,4%	4,4%	
Coefficient d'exploitation	70,3%	84,7%		77,7%	83,3%	

Activité commerciale

Réseau SG, Banque Privée et Assurances

Les encours moyens de dépôts du Réseau SG s'élèvent à 236 milliards d'euros au T3-24, en hausse de +0,6% par rapport au trimestre précédent (-1% vs. T3-23), avec une poursuite de la hausse des dépôts rémunérés et de l'épargne financière.

Les encours moyens de crédits du réseau SG sont en recul de -5% par rapport au T3-23 à 195 milliards d'euros. Les encours de crédits aux entreprises et professionnels sont stables vs. T3-23 hors PGE, les crédits moyen-long terme étant en hausse vs. T2-24. La production de prêts immobiliers poursuit son rebond (x 2,4 sur le trimestre par rapport au T3-23 et +15% par rapport au T2-24).

Le ratio crédits sur dépôts moyens s'établit à 82,5% au T3-24, en baisse de 3,3 points de pourcentage par rapport au T3-23.

Les activités de **Banque Privée** voient leurs actifs sous gestion¹ atteindre un nouveau niveau record de 154 milliards d'euros au T3-24, en hausse de +8% vs. T3-23. La collecte nette s'établit à 5,9 milliards d'euros au 9M-24, le rythme de collecte d'actifs (collecte nette annualisée divisée par les actifs sous gestion) progressant de +5,5% depuis le début de l'année. Le produit net bancaire s'établit à 368 millions d'euros sur le trimestre, stable vs. T3-23. Il est de 1 121 millions d'euros sur les 9M-24, en hausse de 1% vs. 9M-23.

Les activités **d'Assurances**, qui incluent les activités en France et à l'international, affichent de très solides performances commerciales. Les encours d'assurance vie-épargne sont en forte hausse de +10% vs. T3-23 pour atteindre un niveau record de 145 milliards d'euros à fin septembre 2024. La part d'unités de compte reste élevée à 40%. La collecte brute de l'activité d'assurance vie-épargne s'établit à 3,6 milliards d'euros au T3-24, en hausse de +35% vs. T3-23.

Les primes en prévoyance et en assurance dommages affichent une croissance de +5% par rapport au T3-23.

BoursoBank

BoursoBank compte près de 6,8 millions de clients à fin septembre 2024, en hausse de +27% vs. T3-23 (hausse d'environ 1,4 million de clients sur l'année). Le rythme de conquête de BoursoBank (environ 310 000 nouveaux clients sur le T3-24) est parfaitement en ligne avec l'objectif de 7 millions de clients à fin 2024. BoursoBank peut s'appuyer sur une base clientèle engagée, fidèle et de grande qualité. Les activités de courtage enregistrent 2 millions de transactions, en hausse de +18% vs. T3-23. Enfin, preuve de la pertinence du modèle et d'un niveau de satisfaction très élevé, le taux d'attrition demeure bas à environ 3% et inférieur au marché.

Les encours moyens de crédits progressent de +4,2% par rapport au T3-23 à 15 milliards d'euros au T3-24.

Les encours moyens d'épargne, qui incluent les dépôts et l'épargne financière, sont en hausse de +13,8% par rapport au T3-23 à 63 milliards d'euros. Les encours moyens de dépôts atteignent 38 milliards d'euros au T3-24,

¹ En France et à l'international (incluant la Suisse et le Royaume-Uni)

toujours en forte progression de +16,2% vs. T3-23. Les encours moyens en assurance-vie, à 12 milliards d'euros au T3-24, progressent de +7,3% vs. T3-23 (dont 47% en unités de compte, +3,3 points de pourcentage vs. T3-23). Cette activité bénéficie toujours d'une collecte brute élevée sur le trimestre (+55% vs. T3-23, taux en unités de compte de 53%).

Pour le deuxième trimestre consécutif, BoursoBank affiche une contribution positive au résultat net part du Groupe sur le T3-24.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus ressortent à 2 254 millions d'euros, en hausse de +19% par rapport au T3-23 et +6% vs. T2-24. La marge nette d'intérêt croît de +43% vs. T3-23 (hors provision PEL/CEL) et de +19% (169 millions d'euros) vs. T2-24. Les commissions progressent de +5,0% par rapport au T3-23.

Sur 9M-24, les revenus atteignent 6 390 millions d'euros, en hausse de +4,9% vs. 9M-23. La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL progresse de +15,9% par rapport au 9M-23. Les commissions sont en hausse de +1,7% par rapport au 9M-23.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'établissent à 1 585 millions d'euros, en baisse de -1,4% par rapport au T3-23. Les frais de gestion au T3-24 tiennent compte de 12 millions d'euros de coûts de transformation. Le coefficient d'exploitation s'établit à 70,3% au T3-24, en amélioration de plus de 14 points de pourcentage vs. T3-23.

Sur 9M-24, les frais de gestion ressortent à 4 962 millions d'euros (-2,2% par rapport au 9M-23). Le coefficient d'exploitation est de 77,7%, en amélioration de 5,7 points de pourcentage vs. 9M-23.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque commercial s'établit à 178 millions d'euros, soit 30 points de base, un niveau stable par rapport au T2-24 (29 points de base).

Sur 9M-24, le coût du risque commercial s'établit à 597 millions d'euros, soit 34 points de base.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 368 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à un niveau de 9,4% sur T3-24.

Sur 9M-24, le résultat net part du Groupe s'établit à 631 millions d'euros. La rentabilité normative ressort à 5,4% sur 9M-24.

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T3-24	T3-23	Variation		9M-24	9M-23	Variation	
Produit net bancaire	2 422	2 309	+4,9%	+5,2%*	7 666	7 457	+2,8%	+2,8%*
Frais de gestion	(1 494)	(1 478)	+1,1%	+1,3%*	(4 898)	(5 187)	-5,6%	-5,5%*
Résultat brut d'exploitation	928	831	+11,6%	+12,0%*	2 768	2 270	+21,9%	+21,8%*
Coût net du risque	(27)	(14)	+95,3%	x 2,0*	(29)	8	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	901	817	+10,2%	+10,5%*	2 739	2 278	+20,2%	+20,0%*
Résultat net part du Groupe	699	645	+8,2%	+8,5%*	2 160	1 814	+19,1%	+18,8%*
RONE	18,0%	16,8%			19,0%	15,6%		
Coefficient d'exploitation	61,7%	64,0%			63,9%	69,6%		

Produit net bancaire

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs continue de délivrer de très bonnes performances avec des revenus en hausse de +4,9% au troisième trimestre par rapport au T3-23 à 2 422 millions d'euros.

Sur les neuf premiers mois de l'année, les revenus sont en progression de +2,8% vs. 9M-23 (7 666 millions d'euros contre 7 457 millions d'euros sur 9M-23).

Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs sont en progression de +7,6% sur le trimestre par rapport au T3-23 à 1 579 millions d'euros. Sur 9M-24, ils s'élèvent à 5 063 millions d'euros, en hausse de +3,1% vs. 9M-23. Cette croissance tire essentiellement sa source des **Activités de Marché** dont les revenus atteignent 1 410 millions d'euros au T3-24, en hausse de +8,6% par rapport au T3-23 dans un environnement favorable en particulier sur les Actions. Sur 9M-24, ils s'inscrivent à 4 553 millions d'euros, en croissance de +4,5% par rapport au 9M-23.

Les activités Actions extériorisent une nouvelle performance solide avec des revenus de 880 millions d'euros au T3-24, en hausse soutenue de +10,1% par rapport au T3-23, grâce notamment à une très bonne performance des produits dérivés dans un contexte de marché favorable. Il s'agit du second meilleur troisième trimestre historique. Sur 9M-24, les revenus sont en forte progression de +12,9% par rapport aux 9M-23 à 2 739 millions d'euros.

Les activités Taux, Crédit et Change progressent de +6,1% à 530 millions d'euros au T3-24, grâce notamment à une demande soutenue dans les activités de flux taux et change, en particulier de la part des clients américains. Sur 9M-24, les revenus sont en recul de -6,0% à 1 814 millions d'euros.

Les revenus du Métier Titres sont quant à eux en hausse de +0,6% par rapport au T3-23 à 169 millions d'euros, et en croissance de +9,9% hors effet lié aux participations. L'activité a continué de bénéficier d'une tendance porteuse sur les commissions et d'une solide dynamique dans le non coté et la distribution de fonds. Sur les 9M-24, les revenus sont en recul de -8,2% mais en hausse de +2,1% en excluant les participations. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 4 975 milliards d'euros et 614 milliards d'euros.

Les revenus des **Activités de Financement et Conseil** s'élèvent à 843 millions d'euros, stables vs. T3-23. Sur 9M-24, ils s'inscrivent à 2 602 millions d'euros, en hausse de +2,3% par rapport au 9M-23.

Le métier **Global Banking & Advisory** est en recul de -3,2% par rapport au T3-23. Les activités de titrisation délivrent une nouvelle fois une performance solide et la dynamique est porteuse dans la distribution de crédits. Les activités de financement réalisent une bonne performance, en recul toutefois par rapport à un T3-23 élevé. Les activités logées en banque d'investissement affichent des performances résilientes. Sur 9M-24, les revenus sont en légère baisse de -0,3% par rapport au 9M-23.

Le métier **Global Transaction & Payment Services** délivre une fois encore une très bonne performance par rapport au T3-23 avec des revenus en hausse de +9,0%, portés par une bonne dynamique dans la gestion de trésorerie et les activités de banque correspondante. Sur 9M-24, les revenus sont en hausse de +10,1%.

Frais de gestion

Les frais de gestion ressortent à 1 494 millions d'euros sur le trimestre dont 21 millions d'euros de charges de transformation. Ils sont en hausse de +1,1% par rapport au T3-23. Le coefficient d'exploitation ressort à 61,7% au T3-24.

Sur les neuf premiers mois de l'année 2024, les frais de gestion sont en baisse de -5,6% par rapport au 9M-23 et le coefficient d'exploitation s'établit à 63,9%.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque reste à un niveau faible de 27 millions d'euros, soit 7 points de base contre 3 points de base au T3-23.

Sur 9M-24, le coût du risque est de 29 millions d'euros, soit 2 points de base.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe est en progression de +8,2% par rapport au T3-23 à **699 millions d'euros**. Sur 9M-24, il est en forte hausse de +19,1% à 2 160 millions d'euros.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une **rentabilité normative élevée de 18,0% sur le trimestre et de 19,0% sur les neuf premiers mois de l'année**.

6. MOBILITÉ, BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS À L'INTERNATIONAL

En M EUR	T3-24	T3-23	Variation		9M-24	9M-23	Variation	
Produit net bancaire	2 108	2 228	-5,4%	-2,8%*	6 403	6 491	-1,4%	+1,8%*
Frais de gestion	(1 221)	(1 239)	-1,4%	+0,3%*	(3 832)	(3 479)	+10,2%	+12,7%*
Résultat brut d'exploitation	887	989	-10,4%	-6,6%*	2 570	3 013	-14,7%	-10,9%*
Coût net du risque	(201)	(175)	+14,9%	+18,1%*	(572)	(349)	+63,7%	+65,9%*
Résultat d'exploitation	685	814	-15,8%	-12,0%*	1 998	2 663	-25,0%	-21,2%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	94	1	x 77,0	x 76,7*	98	0	x 375,7	x 304,1
Participations ne donnant pas le contrôle	223	237	-6,1%	-3,6%*	623	674	-7,6%	-7,8%*
Résultat net part du Groupe	367	377	-2,4%	+3,1%*	956	1 325	-27,8%	-22,1%*
RONE	14,1%	14,9%			12,2%	18,6%		
Coefficient d'exploitation	57,9%	55,6%			59,9%	53,6%		

Activité commerciale

Banque de détail à l'international

La **Banque de détail à l'international**¹ affiche une bonne dynamique commerciale au T3-24 avec une croissance des encours de crédits de +4,2%* vs. T3-23 (+1,8%, encours de 68 milliards d'euros au T3-24) et une hausse des dépôts de +4,1%* vs. T3-23 (+1,2%, encours de 83 milliards d'euros au T3-24).

En **Europe**, l'activité commerciale est bien orientée sur les différents segments de clientèle dans les deux entités. Les encours de crédits progressent de +6,0%* vs. T3-23 (+3,1% à périmètre et changes courants, encours de 43 milliards d'euros au T3-24), tirés par l'habitat et les crédits aux entreprises à moyen et long terme, dans un environnement de taux en baisse. Les encours de dépôts augmentent de +4,6%* vs. T3-23 (+1,9% à périmètre et changes courants, encours de 55 milliards d'euros au T3-24), essentiellement sur des supports rémunérés.

Dans la région **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer**, les encours de crédits s'établissent à 25 milliards d'euros au T3-24 (+1,2%* vs. T3-23, stables à périmètre et changes courants), tirés par la hausse de +5,6%* vs. T3-23 en Afrique sub-Saharienne (stables vs. T3-23 à périmètre et changes courants). Les encours de dépôts s'élèvent à 27 milliards d'euros au T3-24. Ils progressent de +3,0%* vs. T3-23 (stables à périmètre et changes courants) sur tous les segments de clientèle en Afrique.

Mobilité et Services financiers

Les activités de **Mobilité et Services financiers** maintiennent dans l'ensemble une bonne dynamique commerciale.

Au niveau d'Ayvens, les actifs productifs s'établissent à 53,1 milliards d'euros à fin septembre 2024, en progression de +5,8% par rapport à fin septembre 2023.

Les activités de **Crédit à la consommation** ont des encours de 23 milliards d'euros au T3-24, en recul de -4,5% vs. T3-23 dans un environnement toujours incertain.

Avec 15 milliards d'euros d'encours au T3-24, les activités de **Financement des ventes et des biens d'équipement professionnels** restent au même niveau que l'an dernier.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus du pôle **Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International** ressortent à 2 108 millions d'euros, en recul de -2,8%* vs. T3-23 (-5,4% à périmètre et changes courants).

Sur 9M-24, les revenus atteignent 6 403 millions d'euros, en légère hausse de +1,8%* vs. 9M-23 (-1,4% à périmètre et changes courants).

¹ Incluant les entités faisant l'objet d'un reclassement selon la norme IFRS 5

La **Banque de détail à l'international** affiche une bonne performance sur le trimestre avec un produit net bancaire de 1 058 millions d'euros, en hausse de +5,1%* vs. T3-23 (+1,4% à périmètre et changes courants). Sur 9M-24, les revenus s'élèvent à 3 131 millions d'euros en hausse de +4,0%* vs. 9M-23 (stables à périmètre et changes courants).

L'**Europe** enregistre des revenus de 506 millions d'euros au T3-24, en hausse sur les deux entités (+3,0%* vs. T3-23, stables à périmètre et changes courants).

La région **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer** poursuit sa bonne dynamique, avec des revenus de 552 millions d'euros au T3-24. Ils progressent de +7,2%* vs. T3-23 (+2,8% à périmètre et changes courants), tirés par une hausse significative de la marge nette d'intérêts en Afrique (+10,5%* vs. T3-23).

Les revenus du périmètre **Mobilité et des Services financiers** sont en baisse de -11,4% vs. T3-23, à 1 049 millions d'euros. Ils sont en recul de -2,9% sur les neuf mois 2024, à 3 271 millions d'euros.

Au niveau d'**Ayvens**, le produit net bancaire s'établit à 732 millions d'euros au T3-24, en retrait de -14,8% vs. T3-23, et de -4,0% ajusté des éléments non-récurrents¹. Le montant sous-jacent des marges reste stable vs. T3-23, à environ 690 millions d'euros¹. S'agissant des ventes secondaires de véhicules d'occasion, le résultat moyen par véhicule continue de se normaliser mais reste à un niveau élevé de 1 420 euros¹ par unité ce trimestre, vs. 1 480 euros¹ au T2-24.

Les activités de **Crédits à la consommation**, en recul de -3,5% vs. T3-23, se stabilisent depuis T2-24 avec un produit net bancaire de 218 millions d'euros au T3-24. Les revenus des activités de **Financement des ventes et des biens d'équipement professionnels** restent également stables vs. T3-23 (99 millions d'euros au T3-24).

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion sont stables (+0,3%* vs. T3-23, -1,4%), à 1 221 millions d'euros dont 29 millions d'euros de charges de transformation. Le coefficient d'exploitation s'établit à 57,9% au T3-24.

Sur 9M-24, les frais de gestion s'élèvent à 3 832 millions d'euros, en hausse de +12,7%* vs. 9M-23 (+10,2% à périmètre et changes courants). Ils tiennent compte de charges de transformation à hauteur de 148 millions d'euros environ.

Dans un contexte de forte transformation, les coûts de la **Banque de détail à l'international** progressent de +3,4%* vs. T3-23 (stables à périmètre et changes courants, à 567 millions d'euros au T3-24), du fait notamment de l'impact de la nouvelle taxe sur les banques en Roumanie mise en place depuis janvier 2024.

Le pôle **Mobilité et Services financiers** affiche des coûts en baisse sur le trimestre par rapport à l'année dernière (-2,4% vs. T3-23, à 654 millions d'euros au T3-24).

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque se normalise à un niveau de 48 points de base (soit 201 millions d'euros).

Sur 9M-24, le coût du risque est de 45 points de base par rapport à 32 points de base au 9M-23.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe ressort à 367 millions d'euros, en recul de -2,4% par rapport au T3-23. La rentabilité normative ressort à 14,1% au T3-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 21,4% (impact positif de la vente du siège de la KB pour environ 40 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe), et de 9,2% dans la Mobilité et Services financiers au T3-24.

Sur 9M-24, le résultat net part du Groupe ressort à 956 millions d'euros, en recul de -27,8% par rapport au 9M-23. La rentabilité normative ressort à 12,2% au 9M-24. Dans la Banque de détail à l'international, la rentabilité normative est de 16,4% et de 9,5% dans la Mobilité et Services financiers au 9M-24.

¹ Retraités des éléments non-récurrents soit sur les marges ou sur les résultats des ventes de voitures d'occasion (principalement la revalorisation de la flotte à 114 M EUR au T3-23 contre 0 M EUR au T3-24, l'impact net d'environ 35 M EUR vs. T3-23 issu de la réduction des coûts d'amortissement et du *Purchase Price Allocation*, l'hyperinflation en Turquie à 46 M EUR au T3-23 contre 10 M EUR au T3-24 et le *MTM* du portefeuille de dérivés à -82 M EUR au T3-23 contre -55 M EUR au T3-24)

7. HORS PÔLES

En M EUR	T3-24	T3-23	Variation		9M-24	9M-23	Variation	
Produit net bancaire	54	(249)	n/s	n/s	(291)	(891)	+67,3%	+67,8%*
Frais de gestion	(27)	(35)	-22,8%	-25,8%*	(185)	(119)	+55,2%	+48,2%*
Résultat brut d'exploitation	27	(283)	n/s	n/s	(476)	(1 010)	+52,9%	+54,2%*
Coût net du risque	1	17	+95,9%	+95,9%*	6	19	+70,6%	70,6%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(73)	4	n/s	n/s	(172)	(96)	-78,9%	-79,1%*
Impôts sur les bénéfices	(26)	(214)	-87,7%	-87,5%*	118	(85)	n/s	n/s
Résultat net part du Groupe	(67)	(836)	+92,0%	+92,2%*	(587)	(1 582)	+62,9%	+63,7%*

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à +54 millions d'euros, contre un montant de -249 millions d'euros au T3-23. Ils intègrent la comptabilisation d'un montant exceptionnel reçu d'environ 0,3 milliard d'euros¹.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'élèvent à 27 millions d'euros au T3-24 contre 35 millions d'euros au T3-23.

Pertes nettes sur autres actifs

En vertu notamment de l'application de la norme comptable IFRS 5, le Groupe a comptabilisé au T3-24 divers impacts issus des ventes d'actifs en cours.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -67 millions d'euros contre -836 millions d'euros au T3-23.

¹ Tel qu'annoncé dans le communiqué de presse de la publication des résultats du T2-24

8. CALENDRIER FINANCIER 2024 ET 2025

Calendrier de communication financière 2024 et 2025

6 février 2025	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2024
30 avril 2025	Résultats du premier trimestre de l'année 2025
20 mai 2025	Assemblée générale mixte des actionnaires

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale.

Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (accessible sur <https://investors.societegenerale.com/fr>).

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

9. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T3-24	T3-23	Variation	9M-24	9M-23	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	368	109	x 3,4	631	506	+24,8%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	699	645	+8,2%	2 160	1 814	+19,1%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	367	377	-2,4%	956	1 325	-27,8%
Total Métier	1 434	1 131	+26,7%	3 747	3 644	+2,8%
Hors Pôles	(67)	(836)	+92,0%	(587)	(1 582)	+62,9%
Groupe	1 367	295	x 4,6	3 160	2 062	+53,2%

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En M EUR	T3-24	T3-23	9M-24	9M-23
Produit Net Bancaire - Total éléments exceptionnels	287	0	287	(240)
Eléments exceptionnels hérités du passé - Gestion Propre	0	0	0	(240)
Montant exceptionnel reçu - Gestion Propre	287	0	287	0
Frais de gestion - Total éléments exceptionnels et charges de transformation	(62)	(145)	(538)	(662)
Charges de transformation	(62)	(145)	(538)	(627)
<i>Dont Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances</i>	(12)	(46)	(139)	(330)
<i>Dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	(21)	(41)	(204)	(102)
<i>Dont Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International</i>	(29)	(58)	(148)	(195)
<i>Dont Gestion Propre</i>	0	0	(47)	0
Eléments exceptionnels	0	0	0	(35)
<i>Dont Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances</i>	0	0	0	60
<i>Dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	0	0	0	(95)
Autres éléments exceptionnels - Total	13	(625)	13	(704)
Gains ou pertes sur autres actifs	13	(17)	13	(96)
<i>Dont Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International</i>	86	0	86	0
<i>Dont Gestion Propre</i>	(73)	(17)	(73)	(96)
Dépréciation écarts d'acquisition - Gestion Propre	0	(338)	0	(338)
Provision pour actifs d'impôts différés - Gestion propre	0	(270)	0	(270)

BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	30/09/2024	31/12/2023
Caisse et banques centrales	199 140	223 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	528 259	495 882
Instruments dérivés de couverture	8 265	10 585
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	93 795	90 894
Titres au coût amorti	29 908	28 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	87 153	77 879
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	446 576	485 449
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(330)	(433)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	438	459
Actifs d'impôts	4 535	4 717
Autres actifs	75 523	69 765
Actifs non courants destinés à être cédés	39 940	1 763
Participations dans les entreprises mises en équivalence	384	227
Immobilisations corporelles et incorporelles	60 970	60 714
Ecarts d'acquisition	5 031	4 949
Total	1 579 587	1 554 045

En M EUR	30/09/2024	31/12/2023
Banques centrales	10 134	9 718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	391 788	375 584
Instruments dérivés de couverture	14 621	18 708
Dettes représentées par un titre	162 997	160 506
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	105 320	117 847
Dettes envers la clientèle	526 100	541 677
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(5 074)	(5 857)
Passifs d'impôts	2 516	2 402
Autres passifs	93 909	93 658
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	29 802	1 703
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	150 295	141 723
Provisions	3 954	4 235
Dettes subordonnées	15 985	15 894
Total dettes	1 502 347	1 477 798
Capitaux propres	-	-
Capitaux propres part du Groupe	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	21 166	21 186
Autres instruments de capitaux propres	8 918	8 924
Réserves consolidées	34 074	32 891
Résultat de l'exercice	3 160	2 493
Sous-total	67 318	65 494
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	128	481
Sous-total capitaux propres part du Groupe	67 446	65 975
Participations ne donnant pas le contrôle	9 794	10 272
Total capitaux propres	77 240	76 247
Total	1 579 587	1 554 045

10 ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1 – Les éléments financiers présentés au titre du troisième trimestre et des neuf mois de l’année 2024 ont été examinés par le Conseil d’administration en date du 30 octobre 2024 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne et applicable à cette date. Ces éléments n’ont pas été audités.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 42 du Document d’enregistrement universel 2024 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d’exploitation » telles que présentées dans la note 5 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023. Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d’exploitation.

Le Coefficient d’exploitation est défini en page 42 du Document d’enregistrement universel 2024 de Société Générale.

4 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 43 et 770 du Document d’enregistrement universel 2024 de Société Générale. Cet indicateur permet d’apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T3-24	T3-23	9M-24	9M-23
Banque de Détail en France, Banque Privée et Assurances	Coût net du risque	178	144	597	342
	Encours bruts de crédits	234 420	243 740	236 286	248 757
	Coût du risque en pb	30	24	34	18
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	27	14	29	(8)
	Encours bruts de crédits	163 160	167 057	163 482	170 165
	Coût du risque en pb	7	3	2	(1)
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l’International	Coût net du risque	201	175	572	349
	Encours bruts de crédits	168 182	162 873	167 680	145 227
	Coût du risque en pb	48	43	45	32
Gestion propre	Coût net du risque	(1)	(17)	(6)	(19)
	Encours bruts de crédits	25 121	22 681	24 356	19 364
	Coût du risque en pb	(1)	(31)	(3)	(13)
Groupe Société Générale	Coût net du risque	406	316	1 192	664
	Encours bruts de crédits	590 882	596 350	591 804	583 512
	Coût du risque en pb	27	21	27	15

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

5 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en pages 43 et 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission ». Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T3-24	T3-23	9M-24	9M-23
Capitaux propres part du Groupe	67 446	68 077	67 446	68 077
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(8 955)	(11 054)	(8 955)	(11 054)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(45)	(102)	(45)	(102)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	560	853	560	853
Provision pour distribution ⁽²⁾	(1 319)	(1 059)	(1 319)	(1 059)
Distribution à verser au titre de N-1	-	-	-	-
Fonds propres ROE fin de période	57 687	56 715	57 687	56 715
Fonds propres ROE moyens	57 368	56 572	56 896	56 326
Écarts d'acquisition moyens ⁽³⁾	(4 160)	(4 279)	(4 079)	(3 991)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 906)	(3 390)	(2 933)	(3 128)
Fonds propres ROTE moyens	50 302	48 903	49 884	49 207
Résultat net part du Groupe	1 367	295	3 160	2 063
Intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission	(165)	(165)	(521)	(544)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisition	-	338	-	338
Résultat net Part du Groupe corrigé	1 202	468	2 639	1 858
ROTE	9,6%	3,8%	7,1%	5,0%

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

En M EUR	T3-24	T3-23	Variation	9M-24	9M-23	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	15 695	15 564	+0,8%	15 602	15 457	+0,9%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	15 490	15 324	+1,1%	15 149	15 485	-2,2%
Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International	10 433	10 136	+2,9%	10 425	9 505	+9,7%
Total Métier	41 618	41 024	+1,4%	41 177	40 448	+1,8%
Hors Pôles	15 750	15 548	+1,3%	15 719	15 878	-1,0%
Groupe	57 368	56 572	+1,4%	56 896	56 326	+1,0%

¹ Intérêts nets d'impôt

² La provision est calculée sur la base d'un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, retraité des éléments non-cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

³ Hors écarts d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

6 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 45 du Document d'enregistrement universel 2024 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	9M-24	S1-24	2023
Capitaux propres part du Groupe	67 446	66 829	65 975
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(8 955)	(9 747)	(9 095)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(45)	(19)	(21)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités du trading	97	96	36
Actif Net Comptable	58 543	57 159	56 895
Ecarts d'acquisition ⁽²⁾	(4 178)	(4 143)	(4 008)
Immobilisations incorporelles	(2 895)	(2 917)	(2 954)
Actif Net Tangible	51 471	50 099	49 933
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA⁽³⁾	796 498	787 442	796 244
Actif Net par Action	73,5	72,6	71,5
Actif Net Tangible par Action	64,6	63,6	62,7

7 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE.

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	9M-24	S1-24	2023
Actions existantes	802 314	802 980	818 008
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	4 548	4 791	6 802
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	2 930	3 907	11 891
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA⁽⁴⁾	794 836	794 282	799 315
Résultat net part du Groupe (en M EUR)	3 160	1 793	2 493
Intérêts sur TSS et TSDI (en M EUR)	(521)	(356)	(759)
Résultat net part du Groupe corrigé (en M EUR)	2 638	1 437	1 735
BNPA (en EUR)	3,32	1,81	2,17

8 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR2/CRD5 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est également déterminé selon les règles CRR2/CRD5 applicables intégrant la notion de phasage suivant la même logique que pour les ratios de solvabilité.

9 - Bilan financé, ratio crédits sur dépôts

Le bilan financé est basé sur les états financiers du Groupe. Il est obtenu en deux étapes :

- Une première étape visant à reclassifier les postes des états financiers selon des natures permettant une lecture plus économique du bilan. Principaux retraitements :

¹ Intérêts nets d'impôt

² Hors d'écart d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

³ Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres)

⁴ Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions ordinaires sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe

Assurances : regroupement des montants comptables relevant des assurances dans un poste unique à l'actif et au passif.

Crédits à la clientèle : incluent les encours de crédit avec les clients (nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat) ; excluent les actifs financiers reclassés en prêts et créances en application d'IFRS 9 (ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine).

Wholesale funding : inclut les passifs interbancaires et les dettes représentées par un titre. Les opérations de financement ont été réparties en ressources à moyen-long terme et ressources à court-terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an.

Reclassement de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme).

Déduction des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme certaines opérations assimilables à des ressources de marché.

- Une seconde étape visant à exclure les actifs et passifs des filiales d'assurance et à compenser les opérations de pensions livrées et de prêt/emprunts de titres, les opérations de dérivés, les comptes de régularisation et les dépôts en banques centrales.

Le ratio crédits sur dépôts du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle tels que présentés dans le bilan financé.

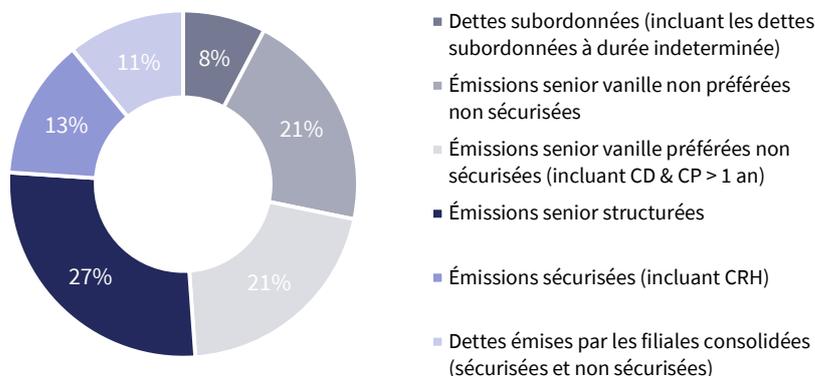
NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

2.6 Politique financière

Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 68 et 69 du document d'enregistrement universel 2024

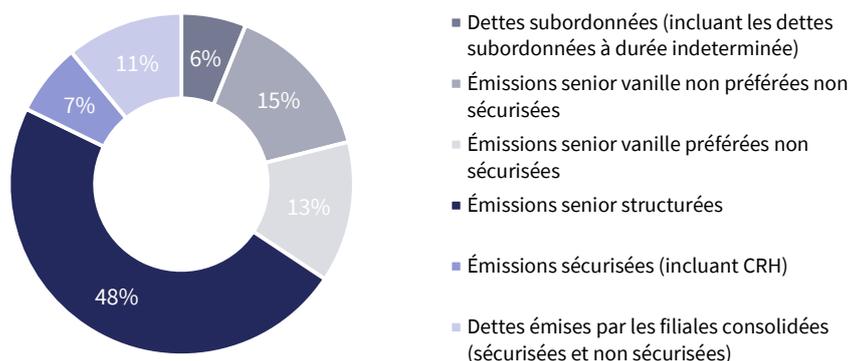
ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE ÉMIS SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX AU 30 SEPTEMBRE 2024 : 195,1 MD EUR*



* L'endettement court et long terme du Groupe s'élevait à 272,0 milliards d'euros au 30 septembre 2024, dont :

- 12,8 milliards d'euros au titre des conduits (court terme), et
- 64,6 milliards d'euros au titre des émissions senior structurées de faible dénomination (moins de 100 000 EUR), distribuées de façon prépondérante à de la clientèle de détail.

RÉALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT 2024 : 42,8 MD EUR AU 30 SEPTEMBRE 2024



2.7 Déclaration relative aux événements post-clôture

Actualisation de la page 72 du document d'enregistrement universel 2024

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 3 mai 2024 sous le numéro D-24-0094-A01, ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 2 août 2024 sous le numéro D-24-0094-A02 et que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 31 octobre 2024 sous le numéro D-24-0094-A03 auprès de l'AMF.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Conseil d'administration

A l'occasion de sa réunion du 19 septembre 2024, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M^{me} Lubomira ROCHET de sa fonction d'administratrice de Société Générale à compter du 12 septembre.

Le Conseil d'administration a demandé au Comité de nomination et de gouvernement d'entreprise de préparer la sélection d'une nouvelle administratrice qui sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 20 mai 2025

3.2 Direction Générale

Société Générale annonce des évolutions managériales au sein du Groupe.

Au sein de la Direction générale :

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration réuni le 30 octobre 2024 sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi a validé la réduction du nombre de mandataires sociaux de la Direction générale à deux membres. A partir du 1^{er} novembre 2024, la Direction générale du Groupe sera composée de Slawomir Krupa, Directeur général, et de Pierre Palmieri, Directeur général délégué.

Philippe Aymerich, Directeur général délégué et mandataire social, quitte le Groupe le 31 octobre 2024 pour mener à bien d'autres projets professionnels et personnels.

Slawomir Krupa reprend notamment la supervision directe des activités de Banque de détail en France (réseau SG et BoursoBank), Banque Privée et Assurances.

4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FOND PROPRES

4.1 Ratios réglementaires

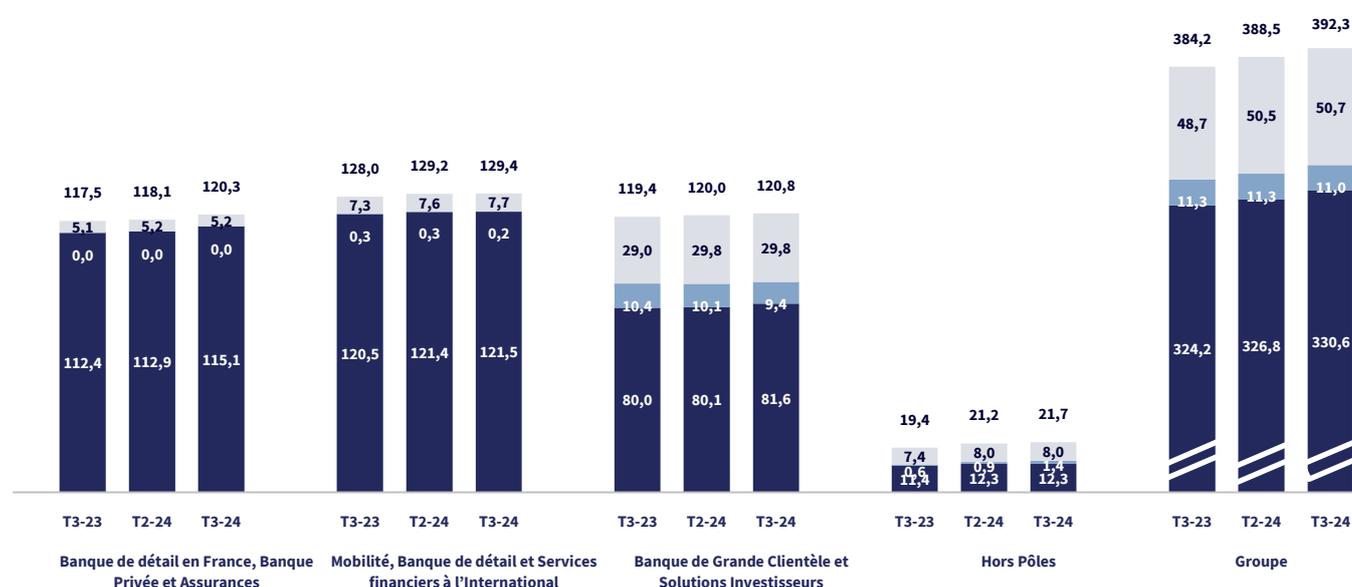
4.1.1 Gestion du capital et adéquatation des fonds propres – actualisation des pages 225 et suivantes du document d’enregistrement universel 2024

Au cours des neuf premiers mois de l’année 2024, Société Générale a notamment émis, en équivalent euros, 0,9 milliard d’Additional Tier 1 et 1,1 milliards de Tier 2. Société Générale a par ailleurs procédé, sur cette période, au remboursement de deux émissions Additional Tier 1 de 0,75 milliards de SGD et 0,70 milliards de AUD (1 milliard équivalent euros) et de deux émissions Tier 2 pour 1 milliard USD (0,9 milliards équivalent euros) et 0,2 milliards AUD (0,1 milliards équivalent euros).

4.1.2 Extrait de la présentation du 31 octobre 2024 : Résultats du troisième trimestre et des 9 mois de 2024 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR2/CRD5, en Md EUR)

Actualisation de la page 234 du document d’enregistrement universel 2024



Encours pondérés des risques incluant le phasage d’IFRS 9. Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu’à leur cession effective
 NB: Les données 2023 ont été retraitées conformément aux changements apportés à la présentation de la performance détaillés lors du Capital Markets Day de septembre 2023

Crédit
Marché
Opérationnel

Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)

Actualisation de la page 232 du document d'enregistrement universel 2024

En Md EUR	30/09/2024	31/12/2023
Capitaux propres part du Groupe	67,4	66,0
Titres Super Subordonnés (TSS) ⁽¹⁾	(9,0)	(9,1)
Provision pour distribution ⁽²⁾ et coupons sur hybrides	(1,5)	(1,1)
Écarts d'acquisition et incorporels	(7,5)	(7,4)
Participations ne donnant pas le contrôle	9,6	9,3
Déductions et retraitements prudentiels	(7,5)	(6,6)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	51,7	51,1
Fonds propres additionnel de catégorie 1	9,3	9,4
Fonds propres Tier 1	61,0	60,5
Fonds propres Tier 2	10,4	10,3
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	71,4	70,8
Encours pondérés	392,3	388,8
Ratio Common Equity Tier 1	13,2%	13,1%
Ratio Tier 1	15,5%	15,6%
Ratio global	18,2%	18,2%

Ratios publiés selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance (voir notes méthodologiques). Ratio CET1 non phasé de 13,2% et phasage d'IFRS 9 à 2 points de base. Les montants prudentiels et comptables peuvent différer en fonction du traitement prudentiel appliqué aux éléments soumis à des retraitements spécifiques selon la réglementation actuelle.

(1) Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée, (2) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, à l'extrémité supérieure du taux de distribution de 40% à 50%, retraité des éléments non-cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

Ratio de levier CRR⁽¹⁾

Actualisation des pages 234 et 235 du document d'enregistrement universel 2024

<i>En Md EUR</i>	30/09/2024	31/12/2023
Fonds propres Tier 1	61,0	60,5
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 410	1 397
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(6)	0
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres ⁽³⁾	15	14
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	124	124
Ajustements techniques et réglementaires	(109)	(112)
Exposition levier	1 435	1 422
Ratio de levier phasé	4,25%	4,25%

(1) Calculé sur la base des règles CRR2 adoptées par la Commission européenne en juin 2019. Ratio non phasé à 4,2% (voir notes méthodologiques). Incluant le résultat de l'exercice en cours et les instruments AT1 en droit anglais bénéficiant d'une clause de grand père,

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance), (3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

Ratio de conglomérat financier

Au 30 Juin 2024, le ratio conglomérat financier était de 131,8%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 78,8 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 59,8 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2023, le ratio de conglomérat financier était de 135,2%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 77,6 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 57,4 milliards d'euros.

4.2 Qualité des actifs

Actualisation de la page 256 du document d'enregistrement universel 2024

Qualité des actifs

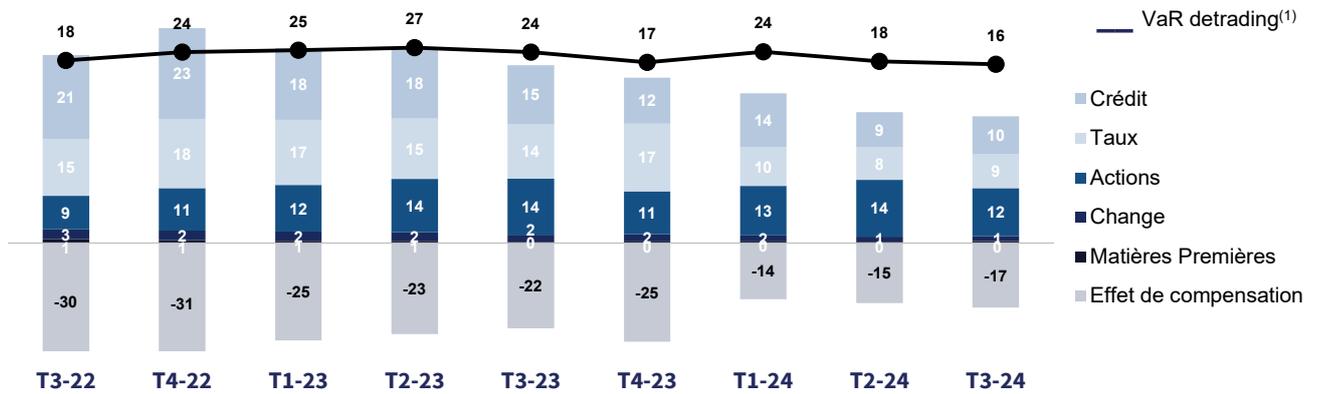
En Md EUR	30/09/2024	30/06/2024	30/09/2023
Créances brutes saines	495,5	499,9	543,1
<i>dont créances classées en étape 1 ⁽¹⁾</i>	447,1	450,2	489,4
<i>dont créances classées en étape 2</i>	34,4	36,0	38,3
Créances brutes douteuses	15,1	15,6	16,4
<i>dont créances classées en étape 3</i>	15,1	15,6	16,4
Total créances brutes ⁽²⁾	510,6	515,5	559,6
Taux brut d'encours douteux ⁽²⁾	2,95%	3,03%	2,94%
Provisions sur créances brutes saines	2,6	2,6	3,0
<i>dont provisions étape 1</i>	0,9	0,9	1,0
<i>dont provisions étape 2</i>	1,7	1,7	2,0
Provisions sur créances brutes douteuses	6,5	6,7	7,6
<i>dont provisions étape 3</i>	6,5	6,7	7,6
Total provisions	9,1	9,4	10,7
Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)	43%	43%	46%
Taux net de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses +Garanties+ Collatéral / Créances douteuses)	84%	80%	80%

(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9, (2) Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit- bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9 et donc non réparties par étape. Données historiques retraitées.

4.3 Évolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 270 et 271 du document d'enregistrement universel 2024

Évolution de la VaR de Trading⁽¹⁾ et de la VaR stressée⁽²⁾



Var stressée ⁽²⁾ à 1 jour, 99% en M EUR	T3-23	T4-23	T1-24	T2-24	T3-24
Minimum	26	28	27	29	27
Maximum	56	61	51	49	53
Moyenne	38	41	40	40	41

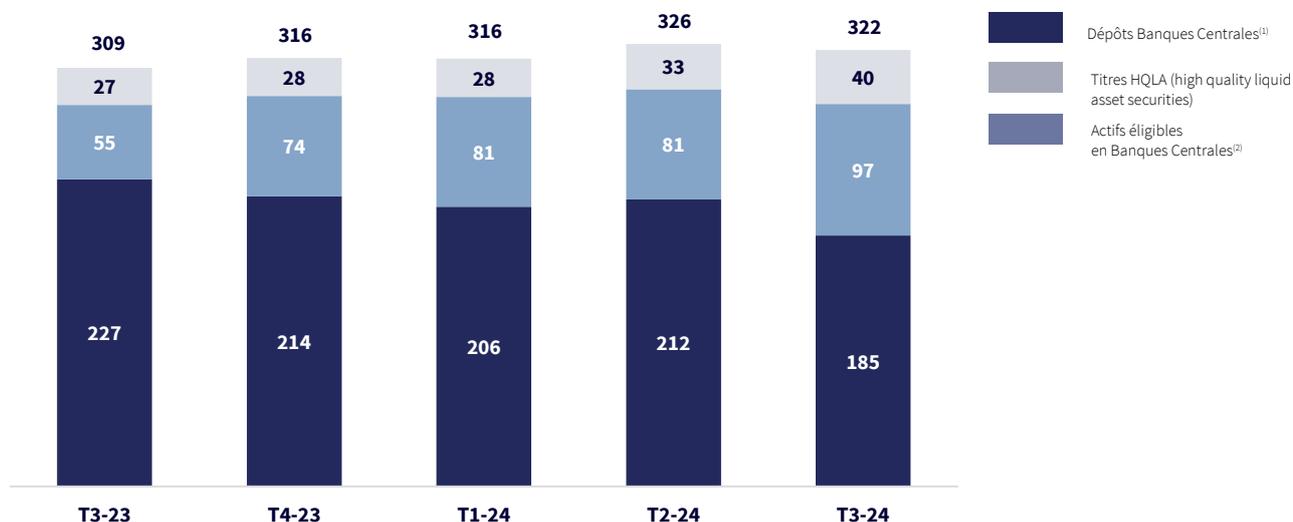
(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

(2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

4.4 Risques de liquidité

Actualisation de la page 283 du document d'enregistrement universel 2024 **RÉSERVE DE LIQUIDITÉ**

Le *Liquidity Coverage Ratio* s'élève à 156% en moyenne au T3-24.



(1) Hors réserves obligatoires, (2) Disponibles, valorisés après décote

4.5 Risques de non-conformité, litiges

Actualisation des pages 300 et 616 du document d'enregistrement universel 2024

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 3 janvier 2023, Société Générale Private Banking (Switzerland) (« SGPBS ») a conclu un accord transactionnel en vue de mettre un terme au litige aux Etats-Unis en lien avec le schéma de Ponzi mis en place par Robert Allen Stanford et certaines entités liées à son Groupe, dont Stanford International Bank Limited. Le 21 février 2023, le US Receiver et le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») ont déposé une requête auprès de la US District Court for the Northern District of Texas (le « Tribunal texan ») en vue d'obtenir la validation et l'homologation de l'accord transactionnel. Ce dernier prévoit le versement par SGPBS de 157 millions de dollars américains en échange de l'abandon par le US Receiver et l'OSIC de leurs demandes. Lors d'une audience qui s'est tenue le 7 juin 2023, le Tribunal texan a fait droit à la requête du US Receiver tendant à la validation et à l'homologation de l'accord transactionnel. Cet accord transactionnel a fait l'objet d'un appel par les Joint Liquidators de Stanford International Bank Limited nommés par le Tribunal d'Antigua (« Joint Liquidators »). Le 19 septembre 2024, la Cour d'appel fédérale du 5e Circuit a fait droit à leur requête visant à exclure ces derniers du champ d'application de l'ordonnance accompagnant l'accord transactionnel, qui fait interdiction aux tiers intéressés d'initier de nouveaux contentieux contre une entité du groupe Société Générale. La Cour d'appel a renvoyé l'affaire devant le Tribunal texan afin qu'il modifie l'ordonnance d'homologation de l'accord transactionnel en conséquence. Le montant que SGPBS est tenue de verser au titre de l'accord transactionnel est couvert par une provision dans les comptes de Société Générale S.A., à la suite d'une garantie financière octroyée par Société Générale S.A. à SGPBS. Les autres banques parties au litige ont également annoncé avoir conclu des accords transactionnels avec le US Receiver et l'OSIC, au cours du premier trimestre 2023, mettant ainsi un terme aux prétentions de ces derniers. Ces accords transactionnels ont tous été conclus avant la tenue du procès avec jury, qui devait débiter le 27 février 2023 (mais qui ne s'est finalement pas tenu). Dans le même dossier, une requête en conciliation a été déposée à Genève en novembre 2022 par les Joint Liquidators représentant également les investisseurs représentés par les demandeurs américains. SGPBS a été notifiée du dépôt du mémoire en demande des Joint Liquidators le 20 juin 2023. SGPBS se défend dans le cadre de cette procédure.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du London Interbank Offered Rates et à l'Euro Interbank Offered Rate (« dossier IBOR ») et l'abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier, la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (Attorneys General) de divers Etats des Etats-Unis et du Department of Financial Services de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, était assignée dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale était également assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. L'ensemble de ces actions, qui étaient pendantes devant l'US District Court de Manhattan (le « Tribunal »), sont aujourd'hui définitivement terminées.

En effet, dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale sont désormais éteintes. Le 12 mai 2023, Société Générale et deux autres institutions financières ont conclu un accord avec les demandeurs à l'action de groupe des produits gré à gré pour un montant global de 90 millions de dollars américains. Le 17 octobre 2023, le Tribunal a approuvé définitivement cet accord. Les demandes individuelles USD LIBOR restantes à l'encontre de Société Générale ont toutes fait l'objet d'un désistement volontaire des demandeurs, parfois à la suite d'un accord transactionnel.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor initiée par des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen, Société Générale et les demandeurs ont conclu le 16 février 2024 un accord transactionnel afin de mettre fin à cette action de groupe. Cet accord a reçu la validation définitive du Tribunal le 18 juin 2024. Cette ordonnance de validation étant désormais définitive, le contentieux est définitivement clos. Dans l'autre procédure relative au Yen Japonais Libor initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le Chicago Mercantile Exchange, le Tribunal a fait droit le 25 septembre 2020 à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Par décision du 18 octobre 2022, modifiée le 8 décembre 2022, la Cour d'appel fédérale du Second Circuit a confirmé le jugement du Tribunal rejetant les demandes des plaignants. Le 2 octobre 2023, la Cour Suprême des Etats-Unis a refusé d'examiner la demande de pourvoi des demandeurs, mettant ainsi fin à cette procédure.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, Société Générale a conclu un accord transactionnel avec les demandeurs pour mettre définitivement fin à cette action de groupe. L'accord a été validé définitivement par le Tribunal le 31 octobre 2023. Cette action est donc désormais terminée.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur était reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. Le demandeur a, de sa propre initiative, finalement renoncé à son action à l'encontre de Société Générale.

5. RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

5.1 Responsable du troisième amendement au Document d'enregistrement universel

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

5.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 31 octobre 2024

M. Slawomir KRUPA

Directeur général de Société Générale

5.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société KPMG S.A
représentée par M. Guillaume Mabilie

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
représentée par M. Emmanuel Benoist

Adresse : Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta
CS 60055 - 92066 Paris la Défense

Adresse : 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 22 mai 2024

Date de nomination : 22 mai 2024

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Les sociétés KPMG S.A et PricewaterhouseCoopers Audit sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

5.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 31 octobre 2024 sous le numéro D-24-0094-A03 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

6. TABLE DE CONCORDANCE

6.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 ^{er} Amendement	2 ^{ème} Amendement	3 ^{ème} Amendement
1 PERSONNES RESPONSABLES				
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	724	42	174	36
1.2 Déclaration des personnes responsables	724	42	174	36
1.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA	NA
1.4 Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA	NA
1.5 Déclaration de l'émetteur	734	43	175	37
2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES				
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	724	43	175	37
2.2 Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	724	43	175	
3 FACTEURS DE RISQUE	191-203	NA	43-53	
4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR				
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	714	1	1	1
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	714	1	1	1
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	714	NA	NA	NA
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	714	1	1	1
5 APERÇU DES ACTIVITÉS				
5.1 Principales activités	10-12 ; 20-28 ; 56 – 63	9-20	29	8-19
5.2 Principaux marchés	10 - 12 ; 13 - 19 ; 20 - 28 ; 30 - 31 ; 73 - 74 ; 569 - 572	9-20	8-31	8-19
5.3 Événements importants dans le développement des activités	7 - 28	9-29	3-7 ;31	3-7
5.4 Stratégie et objectifs	13 - 19 ; 20 - 28	3-8	3-5	3-5
5.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA	NA
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	34-41	9-23	8-19	8-21
5.7 Investissements	70 - 71 ; 322 ; 347 ; 447 - 453	6-8	38-39	NA
6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE				
6.1 Description sommaire du Groupe	10 - 12 ; 30 - 31	NA	29	NA
6.2 Liste des filiales importantes	30 - 30 ; 580 - 614	NA	29	NA
7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT				

7.1	Situation financière	32 - 32 ; 64 - 69 ; 419 - 704	9-28	8-28;32-36	8-27
7.2	Résultats d'exploitation	32-45	9-22	8-19	8-19
8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX				
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	64 - 67; 420 - 425; 676 - 679	12 ;23 ;26 ;28	22-23 ;31-35 ; 71-77 ;157 ; 158	12 ;22 ; 25; 27 ;29-31
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	425	40	78	NA
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	68-69	28-29	36	27
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	68 - 69 ; 71	NA	36	NA
9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	18 - 19 ; 225	3-5	3-5	3-5
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES				
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	71 ; 72	NA	40	NA
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	18-19	NA	3-5	27
11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	NA	NA	NA
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE				
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	76 - 77 ; 78 - 110	30	41-42	28
NA12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	166	30	42	NA
13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES				
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	114-161	NA	NA	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	548-556	NA	NA	NA
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION				
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	79 ; 88 - 96 ; 109 - 110 ; 115 ; 160	30	41-42	NA
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA	NA	28
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	101 - 102 ; 104	NA	NA	NA
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	77	NA	NA	NA
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	78-81	NA	NA	NA
15	SALARIÉS				
15.1	Nombre de salariés	368	NA	39-40	NA

15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	79 ; 88 - 96 ; 109 - 110 ; 114-161	NA	NA	NA
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	549; 555 - 556 ; 648 - 649 ; 668 ; 672 ; 709 - 710 ; 710 - 711 ; 716	NA	NA	NA
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES				
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	709	NA	172	NA
16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	709 - 713 ; 714 - 716	NA	172	NA
16.3	Contrôle de l'émetteur	709 ; 712	NA	172	NA
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA	NA	NA
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	166 ; 167 ; 549	NA	NA	NA
18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR				
18.1	Informations financières historiques	10 - 12 ; 32 - 45 ; 190 ; 419 - 704	9-28	8-28;31-35;70-169	8-27
6-3718.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA	70-169	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	621 - 630 ; 698 - 704	NA	170-171	NA
18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	15 ; 708	NA	NA	NA
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	300 ; 616 - 619	37-38	165-169	34-35
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	72	NA	NA	27
19	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
19.1	Capital social	164 - 165 ; 706 - 717	1	172	1
19.2	Acte constitutif et statuts	717-722	NA	NA	NA
20	CONTRATS IMPORTANTS	71	NA	NA	NA
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	714-716	NA	NA	NA